



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

1. À sa 6^e séance, le 14 mai, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ([A/80/65](#)).

Débat

2. Plusieurs délégations ont accueilli avec intérêt le rapport et souligné l'importance de l'évaluation. Une délégation a dit qu'il importait que les évaluations portent sur les résultats plutôt que sur les produits. Elle a demandé comment faire pour que l'Organisation s'oriente dans cette direction et dans quelle mesure un tel changement était actuellement opéré dans les entités.

3. En ce qui concernait les bons offices et la médiation auxquels des entités du Secrétariat avaient recours, une délégation a fait référence au texte du paragraphe 33 du rapport, dans lequel il était indiqué que la médiation avait aidé à la cessation des hostilités à Gaza en 2022. Elle a demandé des précisions sur la manière dont l'efficacité de cette action avait été mesurée.

4. Une délégation a souligné que les décideurs et les contribuables attendaient des organisations soutenues par les Nations Unies qu'elles s'autorégulent, s'améliorent



et appliquent les enseignements tirés de l'expérience. Elle a affirmé que l'évaluation était un outil de gestion essentiel. Cette même délégation s'est félicitée que de plus en plus d'entités se soient dotées de politiques et de plans d'évaluation et elle a demandé comment la transformation numérique et l'analytique des données pouvaient être mises à profit pour renforcer l'évaluation.

5. Une délégation s'est inquiétée du fait que le rapport contenait des généralisations injustifiées. Elle a fait part de son intérêt pour les conclusions pratiques de l'évaluation, notamment en ce qui concernait les failles observées dans les efforts de renforcement des capacités des économies en développement, le transfert de connaissances, le soutien aux stratégies nationales de développement et la mise en place de partenariats fiables avec la société civile et le secteur privé à l'échelon local.

6. La même délégation a fait observer que la terminologie employée dans le rapport n'avait pas été arrêtée d'un commun accord. Elle a souligné que Notre Programme commun et l'initiative « Nations Unies 2.0 » n'avaient pas été approuvés par les États Membres ; le Pacte pour l'avenir n'était pas un document consensuel et il vaudrait mieux ne se référer qu'aux dispositions qui faisaient l'objet d'un consensus.
